

*Affaires courantes*

En l'occurrence, monsieur le Président, je pense que vous devez vous pencher sur le fait que le gouvernement et de nombreux ministres essaient de façon délibérée de décourager les efforts des députés de ce côté-ci.

Un instant, monsieur le Président. Vous me demandez de me rasseoir, mais il s'agit là d'un aspect important de la procédure parlementaire, du fonctionnement de la Chambre, puisqu'il est question de députés qui posent à juste titre des questions aux termes du Règlement et ne reçoivent aucune réponse du gouvernement.

Je le répète, il s'agissait là d'une tentative délibérée de la part des membres du Cabinet de frustrer collectivement les députés de ce côté-ci dans leurs efforts. C'est là un comportement sur lequel la présidence se penchera, je l'espère, comme il se doit, car en tant que députés, si ces problèmes étaient suffisamment importants pour que nous jugions bon au départ de poser une question à ce sujet, nous devons les soulever à nouveau à d'autres occasions afin d'essayer d'obtenir une réponse.

Je tiens à remercier mon collègue, un éminent député de notre merveilleuse province de la Nouvelle-Écosse, d'avoir essayé de jeter un peu de lumière sur cette question. Cependant, j'espère que la présidence se penchera sur le type de comportement inexcusable de la part des ministres qui va nous forcer, en tant que députés de l'opposition, à intervenir tous les jours, afin de soulever la question de privilège et d'invoquer le Règlement pour obtenir des réponses à ces questions.

Je voudrais dire ceci en terminant. Monsieur le Président, tous les deux nous savons aussi bien que nos vis-à-vis que la Chambre va terminer ses travaux pour l'été le 23 juin, date à laquelle les députés retourneront dans leurs circonscriptions respectives. Nous attendons la réponse à ces questions depuis plus de 371 jours. Vous pouvez voir ce qui se passe. Nos vis-à-vis tricotent avec la rondelle en quelque sorte à l'instar des Red Wings de Détroit. Or, nous savons ce qui s'est passé. Les Leafs ont gagné.

Je tiens à dire à mon vis-à-vis que les membres de son propre Cabinet ont un comportement inexcusable auquel il souscrit maintenant, puisqu'ils essaient de paralyser le jeu. Ils en subiront les conséquences lorsque les Cana-

diens se prononceront lors des prochaines élections générales.

**M. McCreath:** Monsieur le Président, permettez-moi de partager brièvement le plaisir de mon collègue qui se réjouit de la récente victoire des Maple Leafs de Toronto.

J'aimerais simplement souligner que j'ai déjà fait valoir tous les points qui sont maintenant soulevés. Je veux rassurer mon collègue; les motifs qu'il a attribués aux ministres quant à ces questions ne s'appliquent absolument pas au présent gouvernement. Le gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour que l'on réponde aux questions aussi rapidement que possible.

• (1525)

**M. Angus:** Monsieur le Président, la question n° 395 est inscrite à mon nom au *Feuilleton* et j'aimerais avoir le consentement de la Chambre pour la retirer.

J'ai rencontré les fonctionnaires du ministère des Transports, et plus précisément ceux de la Garde côtière, et nous avons discuté de la B.C. Ferry Corporation et de la sécurité des navires. On m'a remis une quantité considérable de documents qui répondent à mes questions.

Je suis prêt à retirer ma question, à condition que la documentation qui m'a été remise puisse aussi être fournie à toute personne intéressée qui en fera la demande et que le ministère consente à ce que je retourne auprès de ses fonctionnaires aux fins de clarification si jamais, après consultation des documents, de nouvelles questions surgissaient. Par conséquent, je demande le consentement de la Chambre afin de pouvoir rayer du *Feuilleton* la question n° 395 qui y est inscrite à mon nom.

**M. McCreath:** Effectivement, monsieur le Président, c'est ce qui s'est produit. Un dialogue constant s'est établi entre le député et le ministère des Transports. Le gouvernement sera certainement disposé à accepter sa requête. D'autre part, si d'autres députés désirent recevoir la même information, il n'aura qu'à la demander et le ministère des Transports la leur fera parvenir. Le ministère est prêt à répondre à toute autre demande de renseignement que pourrait avoir le député.

Au nom du ministère des Transports, je tiens à remercier le député pour sa coopération et, bien sûr, pour l'intérêt qu'il porte au sujet, lequel est à l'origine de sa question.